



*Direction Générale des Services*

## **Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION**

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 28**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

### **Etaient présent-e-s :**

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjointe,

Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOÏPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représentés :**

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

### **30 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENTS PAR LE BIAIS DE LA PROMOTION INTERNE**

Les décisions prises par Madame la Maire concernant les propositions d'avancement du personnel, inscrites au tableau d'avancement pour la promotion interne 2025 ont reçu trois avis favorables du Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Vu les Lignes Directrices de Gestion,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 26 février 2026,

Considérant le tableau des effectifs,


Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial à temps complet pour exercer les missions d'Assistante de gestion des Ressources Humaines.
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet au service de l'eau potable pour exercer les missions d'agent d'exploitation du réseau.
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet au service de l'eau potable pour exercer les missions d'agent chargé des process de gestion et d'exploitation.
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1er juillet 2026,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés, au budget, chapitre 012.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.  
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 05/05/2026

Marie-Lyse BISTUÉ

